



L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) publie depuis plus de vingt ans la revue *Cahiers de la sécurité et de la justice*. Ce trimestriel est la revue francophone de référence dans le domaine de la sécurité. Elle ouvre ses colonnes aux universitaires et aux chercheurs mais également aux acteurs du monde de la sécurité issus des secteurs publics et privés.



INHESJ
École militaire - Case 39
75700 Paris 07 SP
Tél : +33 (0)1 76 64 89 00
Fax : +33 (0)1 76 64 89 31
www.inhesj.fr

Sommaire

Éditorial - Hélène CAZAUX-CHARLES

Dossier

Dossier coordonné par Jean-Jacques ROCHE

- La sécurité nationale. Un concept à enraciner
Gérard PARDINI
- La Guerre hors limite : un ouvrage à redécouvrir
Gérard PARDINI
- Le commandement Terre pour le territoire national (COM TN) :
une construction originale pour « être prêts » à affronter
une crise majeure sur le territoire national
Général de division Christian BAILLY
- Le champ de compétences de la direction de la Protection
et de la Sécurité de l'État
Pascal BOLOT
- Comment gagner une guerre perdue ?
Pierre BELLANGER
- Des murs et des hommes
Jean-Jacques ROCHE

Bonnes feuilles

- Contribution au renouveau d'une approche
de la sécurité nationale
Philipe CAILLOL, Xavier DENIS, Gérard PARDINI

Retour sur l'actualité

- Le garde particulier dans la sécurisation des espaces ruraux
et péri-urbains
Bertrand PAUVERT

Sécurité intérieure

- La nécessité d'individualiser le désengagement en matière
d'extrémisme violent lié à l'islam dit « djihadisme »
Dounia BOUZAR
- Réflexion sur une approche de la lutte contre la contrefaçon
au niveau local : le cas du 18^e arrondissement de Paris
Jérémy LACHARTRE

Jeunes chercheurs

- L'exception permanente et l'horizon du conflit dans
Le Prince de Machiavel
Paola CESARINI

International

- Daesh, une signature temporelle
Pierre BOUSSEL
- Qui était Denis Szabo, ce Hongrois fondateur
de la criminologie québécoise ?
Maurice CUSSON

Bon de commande



Éditorial

Ce numéro des *Cahiers de la sécurité et de la justice* traite d'un sujet sensible et complexe : « le continuum sécurité-défense », sur lequel les événements vécus par notre pays au cours de cette dernière décennie jettent une lumière singulière. L'association de ces deux termes ouvre un vaste questionnement. Au nom de quoi, dans quelles conditions, selon quelles garanties, pour quelles finalités peut-on – doit-on – construire des politiques articulant les missions des armées, des forces de sécurité intérieure, et de la magistrature ? Autant d'institutions qui disposent d'un champ de compétences constitutionnellement et juridiquement très strictement défini, qui agissent au sein de contraintes différentes, ont produit des cultures professionnelles spécifiques et qui ont, souvent, de ce fait, une tendance naturelle à s'ignorer ? Longtemps, cette situation a été déplorée ; rarement leur rapprochement a été un objectif prioritaire.

Pourtant, le constat est connu. Les intérêts fondamentaux de la Nation, notre territoire, nos concitoyens, font l'objet d'attaques et de menaces dont le traitement ne peut être décidé au sein du seul périmètre de chacun de ces ministères pris isolément. Le terrorisme islamiste en est sans doute l'une des meilleures illustrations. Son action contre notre pays combine à la fois l'action d'éléments extérieurs – des organisations structurées appuyées sur une idéologie meurtrière et une stratégie militaire – et des criminels, plus ou moins organisés à l'intérieur de nos frontières, qui constituent un relai d'exécution. Notre protection passe alors par une stratégie conjuguant à la fois avec prudence et détermination l'action de nos forces armées, des forces de sécurité, et celle de la justice.

Mais le terrorisme n'est pas la seule menace qui exige une coordination des différents moyens de l'État. Les extrémismes – politiques ou religieux –, les cyberattaques, le crime organisé de plus en plus mondialisé, mais aussi les risques de catastrophes naturelles, industrielles ou de pandémies rendent une telle coordination indispensable.

Cette « extension du domaine de la riposte » ne va pas sans poser de multiples questions. À côté des missions que l'on pourrait qualifier de traditionnelles sont venues prendre place, à rang égal, les missions d'anticipation et de prévention. L'instabilité du monde, l'incertitude géopolitique et surtout le caractère polymorphe des menaces, impliquent la mise en place de nouvelles formes de réponses, engageant des acteurs très divers. Il faut apprendre à circonscrire des risques

variés, développer une culture de l'échange d'informations, coopérer avec les acteurs non-étatiques – secteur privé, monde associatif, collectivités territoriales, milieux de la santé –, se doter des moyens budgétaires appropriés.

Tout ceci conduit à redéfinir, d'une part, le rôle et l'usage de la force publique dans toutes ses composantes mais souligne aussi et d'autre part, que la défense du territoire ne relève plus exclusivement du seul ressort de l'institution militaire. Les attentats de 2015, pour revenir sur cet exemple, ont conduit non seulement à la mise en œuvre intégrale du « contrat de protection de 10 000 hommes » sur le territoire national – dont le général Bailly nous rappelle l'histoire, les objectifs et la singularité – mais aussi à la proclamation de l'état d'urgence. Cette évolution est prise en compte par la puissance publique depuis maintenant plusieurs années. Dès 2008, le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* marquait la volonté de l'État de se doter d'une stratégie globale. La notion de sécurité nationale alors introduite définissait un périmètre d'action élargi, au-delà de la défense nationale. Le gouvernement, particulièrement grâce à l'action du SGDSN, a régulièrement adapté ses plans d'action pour tenir compte de cette évolution.

Qu'il s'agisse de réagir ou de prévenir et, dans tous les cas, de protéger efficacement la population, cette redéfinition ne va pas sans poser un certain nombre de questions. L'article de Jean-Jacques Roche, parce qu'il interroge la notion de frontière, nous rappelle – d'une certaine façon – que défense et sécurité relèvent du domaine de la souveraineté dans un monde où l'opposition entre « intérieur » et « extérieur » tend à s'estomper. Or, si l'exercice même de la souveraineté évolue, au point de penser politiquement l'action conjointe des instances régaliennes, jusqu'où, dans un état de droit, peut-on construire cette complémentarité ? Comment préserver l'essence même des missions de ces institutions et les équilibres démocratiques ? Comment éviter dans le débat public la confusion entre les opérations militaires et les opérations de maintien de l'ordre comme en témoignent les débats récents relatifs aux réponses faites aux violences qui entourent les mouvements sociaux dits des « gilets jaunes », violences dont certaines ont été qualifiées d'émeutes.

Toutes ces menaces ont conduit le Gouvernement à mobiliser les forces de sécurité intérieure et les forces armées, et à redéfinir les rôles des grands acteurs de notre sécurité et de notre défense.

Hélène CAZAUX-CHARLES,
directrice de l'INHESJ

La sécurité nationale

Un concept à enraciner

Gérard PARDINI

Le terme de « sécurité nationale », comme il est rappelé dans l'article de ce numéro qui rappelle la contribution de l'INHESJ au livre blanc de 2012 est encore récent et à un stade où il est nécessaire de la conforter. Vingt ans sont insuffisants, dans un pays prospère et éloigné de menaces de guerre sur son sol, à ancrer une doctrine de sécurité partagée par une majorité de citoyens et incluse systématiquement dans les politiques publiques, toutes les politiques publiques. C'est bien parce que les menaces sont multiformes qu'il faut que les citoyens partagent et acceptent les principales lignes de force d'un système de sécurité intégré. La littérature traitant de sécurité nationale est abondante. Le lecteur qui souhaiterait aller plus avant dans le décryptage du concept peut utilement se référer à trois contributions francophones¹. La quasi-totalité des travaux montre les difficultés de l'articulation du concept avec la réalité et alerte sur les dérives sécuritaires que peut entraîner la subordination

des politiques publiques à une sécurité nationale pensée avant tout pour protéger l'État. C'est dans cette dimension qu'un tel concept peut être mal assimilé voire dévoyé. La sécurité ne peut être une fin en soi. Elle ne peut être acceptée et efficace que si elle incarne elle-même les valeurs qu'elle doit défendre.

La sécurité et les valeurs

L'une des responsabilités fondamentales des dirigeants est d'assurer la sécurité. Cette dernière ne peut être une incantation et doit être une effectivité. Il existe une partie visible qui est représentée par les forces de défense et de sécurité mais cette partie, si elle est indispensable, ne suffit plus à garantir la prospérité et le fait que les générations futures continueront de profiter des qualités pour lesquelles notre pays constitue un lieu de référence dans un environnement mondial troublé.

La stabilité d'un pays démocratique passe par deux engagements. Le premier est un engagement en matière de sécurité et le second un engagement envers les valeurs républicaines de primauté du droit, de tolérance, d'ouverture

(1) Maïla (J.), 1987, « Enjeux et dilemmes de la sécurité nationale », *Études internationales*, 18(4), 851-855. <https://doi.org/10.7202/702258ar>
 Balzacq (T.), 2003, « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *Revue internationale et stratégique*, 4, n° 52, p. 33-50. DOI : 10.3917/ris.052.0033. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2003-4-page-33.htm>
 Warusfel (B.), 2011, « La sécurité nationale, nouveau concept du droit français », *Les différentes facettes du concept juridique de sécurité - Mélanges en l'honneur de Pierre-André Lecocq*, Université Lille 2, p. 461-476.

Gérard PARDINI



Gérard Pardini est docteur en droit administratif et en droit constitutionnel. Il a été

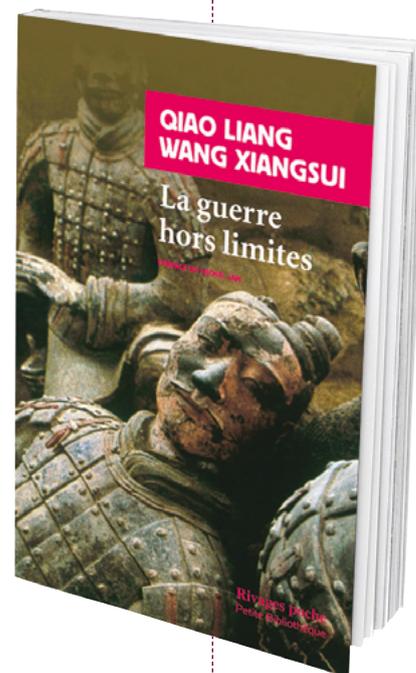
directeur adjoint de l'INHESJ de 2011 à 2015.

Note de lecture

La Guerre hors limite : un ouvrage à redécouvrir

Publié en 1999 en Chine et traduit en français en 2003 avec une publication dans la collection « Rivages » des éditions du Seuil, ce livre n'a pas pris une ride en vingt ans. Dans cet ouvrage, MM Qiao Liang et Wang Xiangsui, deux colonels de l'armée de l'Air chinoise, tirent les enseignements de la première guerre du Golfe et nous donnent une grille de lecture des guerres modernes qui sont de moins en moins des conflits à force ouverte et de plus en plus des rapports de force entre puissances utilisant une très large palette de moyens dont beaucoup ne sont pas des armes. Les auteurs parlent en effet d'utilisation de « *tous les moyens, dont la force armée ou non armée, militaire ou non militaire et des moyens létaux ou non létaux pour obliger l'ennemi à se soumettre à ses propres intérêts* ».

À travers ce prisme, l'opinion publique peut être une arme, tout comme les négociations commerciales ou la prise de contrôle d'actifs stratégiques. Il faut lire cet ouvrage avec en regard la doctrine de puissance chinoise des « *nouvelles routes de la soie* » lancée en 2013¹. Cela donne à réfléchir sur la stratégie européenne de puissance (mais y en a-t-il une ?) avec des prises de décisions à contretemps, telle le refus en février 2019 par la commission européenne² de la fusion entre Siemens et Alstom. Il est en effet permis d'être dubitatif face à un argument fondé sur le constat qu'en 2019 la pénétration de l'entreprise chinoise ferroviaire « CRRC Corporation Limited » serait faible en Europe. La réalité est que la Chine déroule son projet en Europe et qu'elle porte ses efforts sur les maillons faibles de l'économie



Auteurs : **Liang Qiao, Xiangsui Wang**

1999, Paris, éditions du Seuil
2006, Rivages poche, collection Petite Bibliothèque

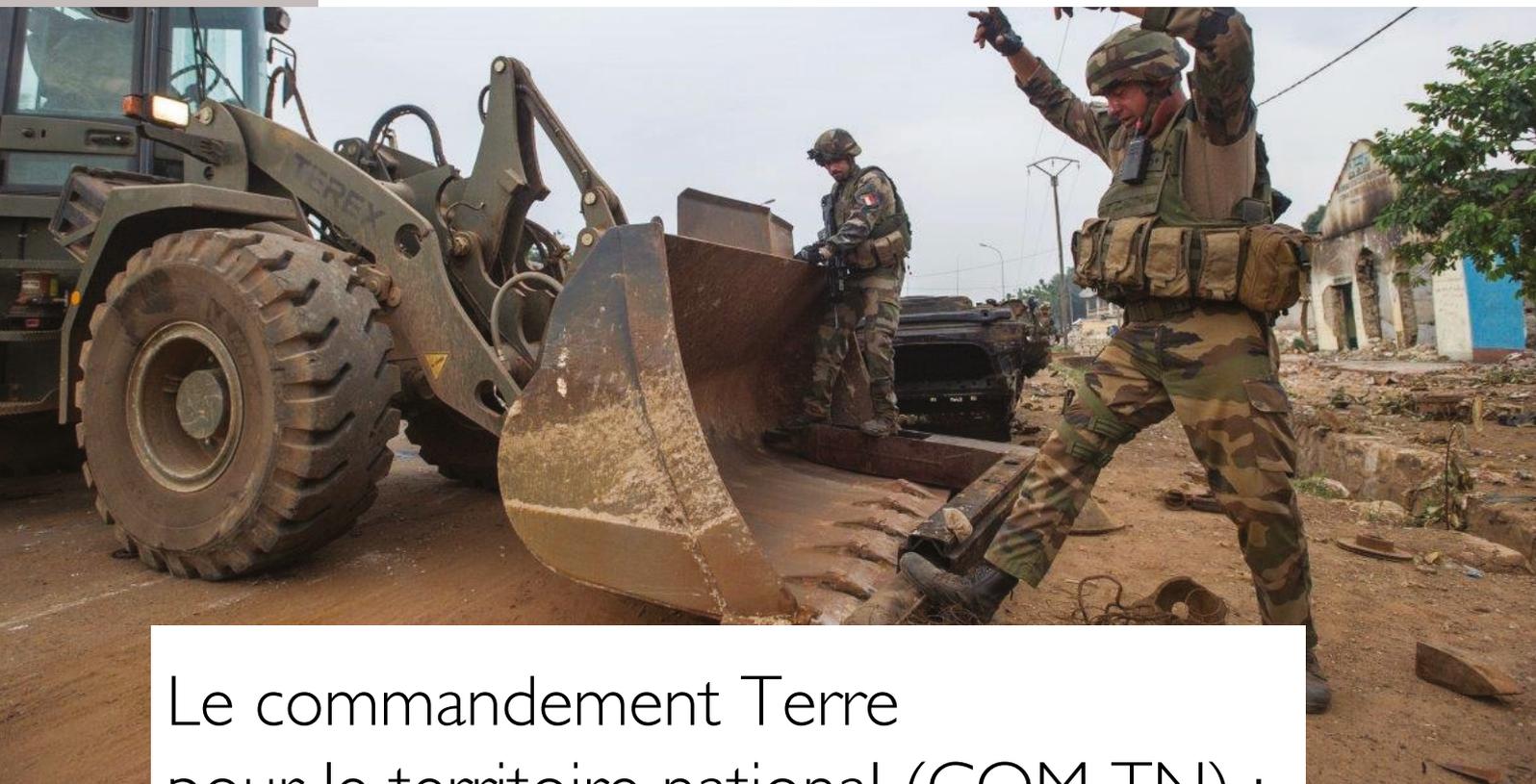
Pagination : 310

Préface de Michel Jan, ancien officier supérieur de l'armée de l'Air, ancien attaché de l'armée de l'Air à Pékin et spécialiste de la Chine.

(1) Cornet (A.), 2018, « Les enjeux stratégiques des routes de la soie », Iris, ASIA FOCUS, Programme Asie, mai www.iris-france.org/wp-content/uploads/2018/05/Asia-Focus-71.pdf

Cette note présente de manière exhaustive les grandes lignes de la stratégie chinoise.

(2) L'un des arguments justifiant le refus de fusion a été que « CRRC (l'entreprise chinoise) réalise 90 % de son chiffre d'affaires en Chine. Mais il n'y a aucune perspective d'entrée des Chinois en Europe dans un avenir prévisible. » Déclaration de Margrethe Vestager, la commissaire chargée de la Concurrence le 6 février 2019.



Le commandement Terre pour le territoire national (COM TN) : une construction originale pour « être prêts » à affronter une crise majeure sur le territoire national

Général de division Christian BAILLY

« **N**ous sommes entrés dans une ère de grandes turbulences. Pour la plupart, les risques et les menaces auxquels nous sommes confrontés ne nous étaient pas inconnus, mais leurs manifestations se sont accélérées, leurs effets se sont amplifiés et rapprochés [...] »

La France et l'Europe se trouvent désormais directement exposées.

Le terrorisme islamiste, qui a frappé notre sol, se propage à de nouvelles régions malgré nos avancées militaires.¹ »

C'est désormais une évidence pour tous depuis les attentats de 2015 : la France fait face à un durcissement et un rapprochement des menaces. La concrétisation de la menace terroriste sur notre propre sol s'inscrit dans un faisceau de tendances lourdes déjà précisément décrites dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013. Hier importées, ces menaces tendent à devenir endogènes, plus diffuses et donc plus dangereuses : « Une menace endogène prédominante – La menace terroriste a sensiblement évolué depuis les revers significatifs de Daesh en 2017 et la perte presque totale de ses emprises territoriales en zone syro-irakienne. La neutralisation de bon nombre de ses chefs et son affaiblissement opérationnel contribuent à réduire les risques d'actions projetées. En revanche, la menace endogène demeure élevée

Christian BAILLY



Le général de division Christian Bailly est saint-cyrien de la promotion Monsabert

(1982-1985), il choisit de servir dans l'arme du génie à la fin de sa scolarité. De 1994 à 1998, après sa formation d'ingénieur à l'École nationale des ponts-et-chaussées, il rejoint le Cours supérieur d'état-major puis le Collège interarmées de défense (École de guerre).

(1) Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017 – préface du président de la République.



© Ivanmicheev - fotolia.com

Le champ de compétences de la direction de la Protection et de la Sécurité de l'État

Pascal BOLOT

Préambule

Afin de parfaitement appréhender le champ de compétences de la direction de la Protection et de la Sécurité de l'État (PSE), il est nécessaire de préciser le cadre général dans lequel cette direction évolue au sein du secrétariat général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN).

Le SGDSN est l'un des quatre secrétariats généraux qui assistent le chef du gouvernement dans la conduite interministérielle

de son action, avec le secrétariat général du Gouvernement (SGG), le secrétariat général des Affaires européennes (SGAE) et le secrétariat général de la Mer (SG Mer).

Service du Premier ministre travaillant en liaison étroite avec la présidence de la République, le SGDSN assiste le chef du Gouvernement dans l'exercice de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité nationale.

Organisé autour de deux directions¹ et d'un service à compétence nationale², il assure quatre missions principales³ :

1. La préparation, le secrétariat et l'ampliation des décisions du conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN) ;

(1) La direction de la Protection et de la Sécurité de l'État (PSE) et la direction des Affaires internationales, stratégiques et technologiques (AIST).

(2) L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

(3) Le secrétaire général assure également, par délégation du Premier ministre, la tutelle de l'Institut des hautes études de défense et de sécurité nationale (IHEDN) et de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) qui dispensent des formations de haut niveau dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la justice.

Pascal BOLOT



Ancien élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, de l'Institut d'études

politiques de Rennes et de l'ENA (promotion « René Char »), après dix années comme officier de l'armée de Terre, Pascal BOLOT a exercé différentes responsabilités dans le corps préfectoral. Depuis mars 2016, il est directeur de la Protection et de la Sécurité de l'État (DPSE) au secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN), service du Premier ministre travaillant en liaison étroite avec la présidence de la République pour assister le chef du Gouvernement dans l'exercice de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité nationale.



Comment gagner une guerre perdue ?

Pierre BELLANGER

une médiation technologique nouvelle : le réseau numérique.

« Nous ne reconnaissons pas les choses d'après ce qu'elles peuvent être en soi, mais seulement telles qu'elles apparaissent. » Voilà ce qu'enseignait le philosophe grec Démocrite, il y a 2 500 ans.

Nous connaissons le monde objectif par la médiation de nos sens dont la compréhension par notre mental établit une représentation. Schopenhauer, poursuivant cette thèse, réduit notre connaissance du monde à la seule façon qu'a notre esprit d'en élaborer une reproduction : « *le monde est ma représentation* ». Nous appelons réalité la conjugaison collective de ces représentations individuelles mais, entre le réel et notre médiation biologique, formatrice de notre représentation, vient désormais s'intercaler

Notre présent passe par l'écran. Notre quotidien n'est plus envisageable sans un terminal mobile à portée de main. La part d'information provenant de cette intermédiation électronique est croissante. Les machines nous donnent les réponses. Cette interface informatique constitue une nouvelle peau entre le monde et nous, un « technoderme » par lequel l'essentiel transite. Parallèlement, le réseau est le nouveau système nerveux : il innerve la ville, le pays et la planète. De notre battement cardiaque au trafic aérien, il capte, collecte, traite et intègre les données. Cette interface informatique se substitue progressivement à la réalité. Nous allons vivre dans une représentation de second degré : la représentation biologique générée par nos sens à partir d'une représentation numérique produite par autrui. Ce n'est pas un nouvel

Pierre BELLANGER



Pionnier des radios libres, entrepreneur et expert d'Internet, Pierre Bellanger est le fondateur et PDG de la radio Skyrock. Il publie depuis plus de vingt ans sur les médias et le réseau, en 2014, il publie *La souveraineté numérique* aux Éditions Stock. Il a lancé en 2017, SKRED, la messagerie sécurisée, avec aujourd'hui plus d'un million d'utilisateurs dans le monde. Pierre Bellanger est à l'origine de l'adoption en France d'Alerte-Enlèvement, le système national d'alerte en cas d'enlèvement d'enfants.

Des murs et des hommes

Jean-Jacques ROCHE



© david lebray - fotolia.com

L'après-guerre froide a été marquée par deux mouvements contradictoires. On a pu assister, d'une part, à la quatrième phase de construction d'États, après les indépendances en Amérique latine, puis « le printemps des peuples » en Europe et la décolonisation. La partition de l'empire soviétique a ainsi remis en cause la règle de *l'uti possidetis*, remise en cause qui s'est étendue jusqu'à l'Afrique. Trente-cinq nouveaux États sont ainsi apparus en l'espace de trente ans et les Nations unies qui rassemblaient 159 membres en 1989 accueillent désormais 194 délégations. Ces nouveaux États n'étaient eux-mêmes pas à l'abri de revendications autonomistes et de sécessions, comme dans le cas du Kosovo en Serbie, de l'Ossétie et de l'Abkhazie en Géorgie ou encore du Donetsk en Ukraine. Dans chacune de ces expériences historiques,

l'établissement d'une frontière a été souhaité par les mouvements indépendantistes pour concrétiser leur désir d'État, ultime solution à la disposition de minorités qui aspiraient à l'indépendance dans des « *grands ensembles* » où leur statut ne leur apportait plus des garanties suffisantes de sécurité. « *Rempart contre l'insécurité* », selon la formule de Hobbes, l'État naît de l'apparition de ces frontières qu'il a ensuite pour mission de protéger.

Parallèlement, on a assisté à une nouvelle phase de migrations internationales massives. Une première période de grandes migrations internationales avait accompagné la première mondialisation au tournant des XIX^e et XX^e siècles quand 34 millions d'Européens avaient quitté le Vieux Continent. Le monde était à l'époque peuplé de près d'un milliard sept cents millions d'habitants. Pour une population mondiale près de cinq fois supérieure en 2017 (7,7 milliards d'habitants), les Nations unies dénombrent aujourd'hui 258 millions d'émigrés vivant en dehors des frontières de leur pays natal.

Jean-Jacques ROCHE



Jean-Jacques Roche est Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) et directeur de

la Formation, des Études et de la Recherche à l'Institut national des hautes études de la défense nationale.

Contribution au renouveau d'une approche de la sécurité nationale

Philippe CAILLOL, Xavier DENIS, Gérard PARDINI



Présentation

La contribution de l'INHESJ aux travaux du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* a été rédigée en 2012 après l'annonce du président de la République du 13 juillet annonçant la décision d'engager la rédaction d'un nouveau document pour se substituer à celui de 2008. Cet article a été publié dans le numéro 22 des Cahiers de la Sécurité et de la justice mais son origine se trouve dans des travaux réalisés en interne en octobre 2011. L'Institut avait alors pris l'initiative de remettre une contribution au SGDSN pour tenir compte des évolutions mondiales connues depuis 2008 et du constat qu'il était urgent de disposer au sein de l'encadrement civil de la fonction publique d'une capacité élargie d'analyse des questions de sécurité nationale. Ce concept de sécurité nationale est encore jeune, car faut-il le rappeler, le livre blanc de 2012 n'est que le second texte de ce niveau qui traite du périmètre élargi couvrant les champs de la défense et la sécurité à la différence des livres blancs de 1972 et 1994, qui ne concernaient que la défense. Autre point à garder en mémoire, la France ne s'est engagée dans une démarche « Livre blanc » qu'en 1972. De la fin de la seconde guerre mondiale aux années 1970, la politique de défense était strictement une affaire de budget et les orientations en étaient débattues à l'occasion du vote annuel en loi de finances du budget des armées¹. À titre de comparaison, la Grande-Bretagne s'est engagée dans la démarche au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Ce décalage s'explique en grande partie par la personnalité du premier président de la V^e République qui incarne sur son nom la politique de défense. La légitimité du président est suffisante et se combine avec l'effectivité de son pouvoir et de ses compétences. Parlement et opinion n'ont pas d'espaces sur ces sujets et ne les recherchent pas.

Le *Livre blanc* de 2008 aura une durée de vie de 5 ans et celui de 2013 a été annoncé pour fixer les orientations stratégiques à quinze ans, soit 2038 et servir « de socle » à la loi de programmation militaire couvrant la période 2014-2019. Le document affirme bien que l'engagement de tous est nécessaire : militaires, personnel des services de renseignement, policiers, gendarmes, diplomates, agents publics, bénévoles, mais aussi simples citoyens, tous acteurs de notre sécurité nationale... N'en demeure pas moins que la réalité de cet engagement doit associer à la compréhension des enjeux de sécurité nationale, la compréhension des réalités économiques et de réalités de la criminalité. C'est en ce sens que la contribution de l'INHESJ était et demeure originale et doit être résolument poursuivie.

Gérard Pardini
Mars 2019

(1) Lire à ce sujet l'intéressant article de P. Buffotot, *Les Livres blancs sur la défense sous la V^e République*, publié en 2015 sur le portail « REVEL » de l'université de Nice Sophia Antipolis. Numéro 2 ; URL : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=581>

Le garde particulier dans la sécurisation des espaces ruraux et péri-urbains

Bertrand PAUVERT



Si la méconnaissance du garde particulier par les spécialistes de la sécurité est certaine, l'institution n'en est pas moins cardinale dans les espaces ruraux. Nul paradoxe à cela si l'on veut bien considérer que les enjeux de sécurité suivent les populations et que celles-ci sont aujourd'hui essentiellement urbaines et métropolitaines... Et pourtant ! Traiter de la ruralité et de la sécurité ne saurait faire l'impasse sur ce personnage trop méconnu.

Lointain héritier de l'Ordonnance sur les eaux et forêts de Colbert (1669), le garde particulier fut consacré par le décret du 20 messidor an III¹ et le Code des délits et des peines (1795). Figure du monde rural, véritable « garde champêtre privé », il traversa le XIX^e siècle en contribuant à y faire régner l'ordre dans les campagnes : dans *Le château de ma mère*, c'est

un garde particulier qui interpelle la famille Pagnol lors de son passage sans autorisation sur des propriétés privées le long du canal... Rude description faite par l'écrivain : « un être méchant et obtus, au service d'un particulier mais utilisant les pouvoirs que lui donne la loi pour affirmer sa puissance² ». Cela n'empêcha pas le garde de conserver son statut et poursuivre son activité jusqu'à nos jours, consacré par les dispositions de l'article 29 du Code de procédure pénale (CPP) : « Les gardes particuliers assermentés constatent par procès-verbaux tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés dont ils ont la garde » ; statut refondu en 2006 par la clarification d'un droit assez imprécis et parfois obsolète³. Cette permanence des gardes particuliers étant sans doute justifiée par le fait, qu'aujourd'hui comme hier, ils répondent à un besoin réel ; preuve en est le fait qu'ils sont près de 60 000 à exercer quotidiennement ces fonctions⁴.

Les gardes particuliers ne disposent d'aucun pouvoir de police administrative et ne se

(1) « Tout propriétaire aura le droit d'avoir pour ses domaines un garde champêtre », art. 4 du décret du 20 messidor an III ordonnant l'établissement de gardes champêtres dans toutes les communes (14 juil. 1795).

(2) Jean-François Tanguy, « Une figure oubliée du monde rural : le garde particulier des châtelains de l'Ille-et-Vilaine sous la III^e République », *Histoire & sociétés rurales*, 2015/2 (vol. 44), p. 27.

(3) Loi n° 2005-157 du 23 févr. 2005 relative au développement des territoires ruraux (JO du 24, p. 3 072), décret n° 2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés (JO du 1^{er} sept., p. 13 048) et arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément (JO du 1^{er} sept., p. 13 050) ; v. Annie Charlez, « Le statut des gardes particuliers », *Faune sauvage*, 2007, n° 275, p. 38-44.

(4) La convention de partenariat signée en 2016 entre le ministère de l'Intérieur et des représentants des gardes en mentionnait 55 000 ; circulaire NOR INTK1607204C du 14 mars 2016 relative au partenariat entre le ministère de l'Intérieur et les gardes particuliers assermentés (CFGPA), p. 2.

Bertrand PAUVERT



Maître de conférences HDR à la faculté de Droit de Mulhouse, administrateur de l'Association

française de droit de la sécurité et de la défense (AFDSD) et directeur du Centre européen de recherche sur le risque, le droit des accidents collectifs et des catastrophes (CERDACC).

La nécessité d'individualiser le désengagement en matière d'extrémisme violent lié à l'islam dit « djihadisme »

Dounia BOUZAR

Cet article a pour but d'aider les professionnels de terrain à mieux repérer des facteurs de désistance adaptés à l'individualisation de l'engagement dans l'extrémisme violent lié à l'islam dit « djihadisme ». Dans un premier temps, nous avons vérifié si les huit motifs d'engagement obtenus par notre approche qualitative [Bouzar, Martin, 2016; Bouzar 2017], repérés auprès de 830 jeunes pris en charge par le CPDSI entre avril 2014 et août 2016 (tous arrêtés avant leur départ pour rejoindre l'Irak ou la Syrie), pouvaient être confirmés par une approche quantitative en croisant nos résultats avec les statistiques élaborées en collaboration avec l'équipe du Professeur David Cohen du service pédopsychiatrique de l'enfance et de l'adolescence de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière de Paris [Campelo, Bouzar, Oppetit, Hefez, Bronsard, Cohen, Bouzar, 2018]. Dans un deuxième temps, nous avons croisé les caractéristiques micro et macro des jeunes recensées avec les promesses des recruteurs et la façon dont ils les ont manipulés, pour les catégoriser et proposer des scénarios de « mécanismes de risque »

qui tiennent compte de la combinaison interactive de facteurs micro et macro qui mènent à la radicalisation. Nous avons pu ainsi considérer chaque jeune dans son propre contexte social et en interaction avec la promesse du discours « djihadiste » qui a attiré son attention. Présentés sous forme de trajectoires, les « mécanismes de risque » sont apparus comme des interactions entre des variables individuelles, des besoins individuels¹, et des variables situationnelles (qui comprennent notamment la rencontre avec les promesses du discours « djihadiste »). Après avoir mis en évidence huit principaux mécanismes de risque liés aux huit motifs d'engagement, nous avons proposé des facteurs de désistance qui correspondent aux besoins repérés dans chaque mécanisme de risque, afin de proposer aux jeunes engagés dans le « djihadisme » des engagements alternatifs non violents compatibles avec le contrat social, en prenant en compte ce qui sous-tendait leur engagement initial violent. Nous montrons que pour proposer des « engagements alternatifs », les professionnels doivent identifier ce qui sous-tend l'engagement de chacun des radicalisés.

DOUNIA BOUZAR



Dounia Bouzar est docteur en anthropologie. Après avoir été 17 ans éducatrice à la Protection

judiciaire de la jeunesse, elle a monté son cabinet d'expertise sur la gestion du fait religieux au sein des entreprises et des institutions. Elle vient de rendre deux rapports qualitatifs et quantitatifs à la demande de la Commission européenne, avec la collaboration de l'équipe du Professeur David Cohen du service pédopsychiatrique de l'enfance et de l'adolescence de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière de Paris, sur le suivi de 450 jeunes pris en charge pendant deux ans au sein du CPDSI (projet Practicies).

(1) Il y a deux niveaux de besoins des jeunes : des besoins propres consécutifs à l'historicité du jeune et des besoins induits faisant suite à la rencontre avec la promesse du groupe « djihadiste ».

Réflexion sur une approche de la lutte contre la contrefaçon au niveau local : le cas du 18^e arrondissement de Paris

Jérémy LACHARTRE

Le cas du 18^e arrondissement de Paris met en lumière une association entre le sujet de la lutte contre la contrefaçon de marchandises et d'autres formes de délinquances telles que les vendeurs à la sauvette, l'immigration irrégulière ou le commerce illicite de cigarettes. En étudiant les lieux de distributions de contrefaçons, que ce soient les marchés, les puces et en particulier les emplacements utilisés par les « sauvettes », il s'agit d'analyser un rapport de force entre les acteurs concernés dans le but de s'approprier l'espace public. Il convient d'apporter une attention toute particulière aux dispositifs territorialisés mis en place par les services de sécurité pour lutter contre des formes de délinquance plus larges que le seul trafic illicite de biens contrefaisants. Il est également question d'aménagements urbains pour reprendre le contrôle de certains espaces territoriaux que les trafiquants se sont appropriés. Cette étude de cas met en exergue l'enjeu d'un partage des responsabilités et de coopération entre les acteurs en matière de lutte contre la contrefaçon.

Le 18^e arrondissement de Paris est parfois associé à l'image bien négative d'un espace où l'insécurité demeure dans certains quartiers, liée à la mauvaise réputation de la Goutte d'Or, de Château Rouge, de Barbès et de ses alentours. L'arrondissement est touché par la toxicomanie, des réseaux de prostitution, des vols avec violence et du recel, à des problèmes liés aux marchands de sommeil, au non-respect des normes d'hygiène et de sécurité

des commerces et des restaurants. Le commerce informel et les trafics illicites en tout genre prospèrent, dont celui de la contrefaçon de marchandises¹. À côté des marchés aux puces à Porte de Clignancourt, des produits tels que des ceintures, portables, cigarettes, articles high-tech et produits pharmaceutiques – dont l'authenticité est clairement douteuse – sont également vendus dans les rues du 18^e arrondissement de Paris². Les vendeurs à la sauvette agissent de manière illégale dans l'espace public pour proposer des contrefaçons parmi des produits alimentaires, de contrebande et du recel de marchandises volées. Associée au

Jérémy LACHARTRE



Jérémy Lachartre est Docteur en géopolitique et mène ses recherches sur les stratégies

des acteurs publics et privés en matière de lutte contre le trafic de contrefaçon de marchandises, en insistant sur une multiplicité des approches et la notion de territorialité. Intéressé par les problématiques liées à la sécurité intérieure, il intervient dans le cadre du master de Criminologie (« Globalisation criminelle ») au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

(1) Une contrefaçon est « une violation d'un droit de propriété intellectuelle (DPI), c'est à dire la reproduction, l'imitation ou l'utilisation totale ou partielle d'un brevet, d'un dessin, d'une marque, d'un modèle, d'un droit d'auteur ou d'un logiciel sans l'autorisation du titulaire de droit », Roudaut (M.), 2010, *Marché criminel, un acteur global*. Ici, on se focalise sur les biens matériels en lien avec la propriété industrielle (marques, dessins et modèles).

(2) Observations lors d'une enquête de terrain dans le 18^e arrondissement entre Janvier 2017 et Février 2018 (rue Dejean ou proche du métro Barbès).

Un espace pour les jeunes chercheurs

Nous présentons ici une rubrique qui a vocation à être nourrie régulièrement dans les prochains numéros de la revue, la rubrique « Jeunes chercheurs ». Les *Cahiers de la sécurité et de la justice* offrent une possibilité de publication des travaux de jeunes chercheurs dans le cadre de leur cursus universitaire en cours. Titulaires de diplômes dans des disciplines qui nourrissent aujourd'hui le savoir scientifique sur les thématiques relevant du champ « sécurité et justice », ils sont en capacité d'apporter sur celles-ci un regard caractérisé par le sérieux de leur travail et par la passion qu'ils y mettent. À travers les différentes périodes de son existence depuis sa création en 1990, la revue a toujours tenu dans ses publications la feuille de route de l'Institut qui était et reste de croiser les connaissances scientifiques avec les savoirs que les acteurs ont pu construire à partir de leur propre réflexion sur leur expérience de terrain. Parmi ces acteurs, les jeunes chercheurs ont plus que leur place dans la mesure où ils auront à produire et faire vivre les savoirs de demain. Le croisement des regards et des apports entre scientifiques et professionnels se double, avec la création de cette rubrique, d'un dialogue intergénérationnel qui ne peut que conforter l'objectif premier de l'Institut, à savoir bâtir et consolider un bloc de connaissances sur la sécurité et la justice à même de constituer le socle d'une authentique culture professionnelle. Nous ouvrons cette nouvelle dimension de la revue par un article écrit par la lauréate du premier « Prix de la recherche », créé par l'INHESJ en 2017.



L'exception permanente et l'horizon du conflit dans *Le Prince* de Machiavel

Paola CESARINI



Paola CESARINI

Paola Cesarini est étudiante en deuxième année de master d'histoire de la philosophie à l'université Paris-Sorbonne où elle consacre son mémoire au thème de la guerre dans l'œuvre de Martin Heidegger.

Daesh, une signature temporelle

Pierre BOUSSEL

L'effondrement militaire n'y fait rien, le groupe État islamique maintient des capacités opérationnelles sur l'axe syro-irakien. Son éphémère califat (2014-2017) trouve résurgence dans une stratégie insurrectionnelle démontrant une forte résilience.



© BillionPhotos.com - fotolia.com

Ni la défaite territoriale, ni les méthodes d'un autre âge, ni la mise au ban de la communauté musulmane ne semblent affecter la matrice idéologique de Daesh, sa nocivité combattante et son attractivité (recrutement, e-propagande).

Comme toute entité agissante, ici une force non conventionnelle, le groupe

État islamique possède une signature temporelle qui le distingue de ses coreligionnaires islamistes. Celle-ci se compose de quatre segments :

- le temps mémoriel indique le passé, la mémoire du combattant ;
- le temps politique révèle sa perception du présent, son rapport à l'action immédiate ;
- le temps spirituel – ou religieux – dit sa perception de l'avenir. Son allonge matricielle. Ce vers quoi il tend ;
- le temps physique désigne la géographie du conflit¹.

La persistance guerrière de Daesh dans la vallée de l'Euphrate (Syrie) et au sud de Mossoul (Irak) témoigne

de la robustesse du socle mémoriel de ces islamistes convaincus que la guerre « sainte » n'est pas l'apanage de l'islam. Leurs agents de propagande n'ont jamais cessé de disséquer l'histoire médiévale, les Croisades, la prise de Jérusalem (1099), pour en extraire un nectar rigoriste qui diabolisera le christianisme et prouvera l'existence d'une hostilité ancestrale à l'encontre de l'islam. La posture ne vise pas à dédouaner le groupe de son comportement. Il assume la cruauté de ses actes. Il tient seulement à rappeler que l'Occident s'offusque de pratiques qui furent les siennes. « Allah Akbar » n'évoque-t-il pas la devise de la première croisade « Dieu le veut » ? Le concept d'État islamique n'est-il pas analogue à la *respublica christiana* ? Quant au djihad, pour peu qu'il soit armé, diffère-t-il vraiment de la *militia spiritualis* ?

Pierre BOUSSEL



Pierre Bousset est chercheur associé à la Fondation pour la Recherche stratégique et rattaché au laboratoire Études Monde Arabe

et Méditerranée de l'université de Tours. Ses travaux portent sur l'usage tactique et stratégique du Facteur T par les acteurs de la violence.

(1) Compte tenu de la volatilité du théâtre d'opérations sur l'axe syro-irakien, nous n'aborderons pas ce point.

Qui était Denis Szabo, ce Hongrois fondateur de la criminologie québécoise ?

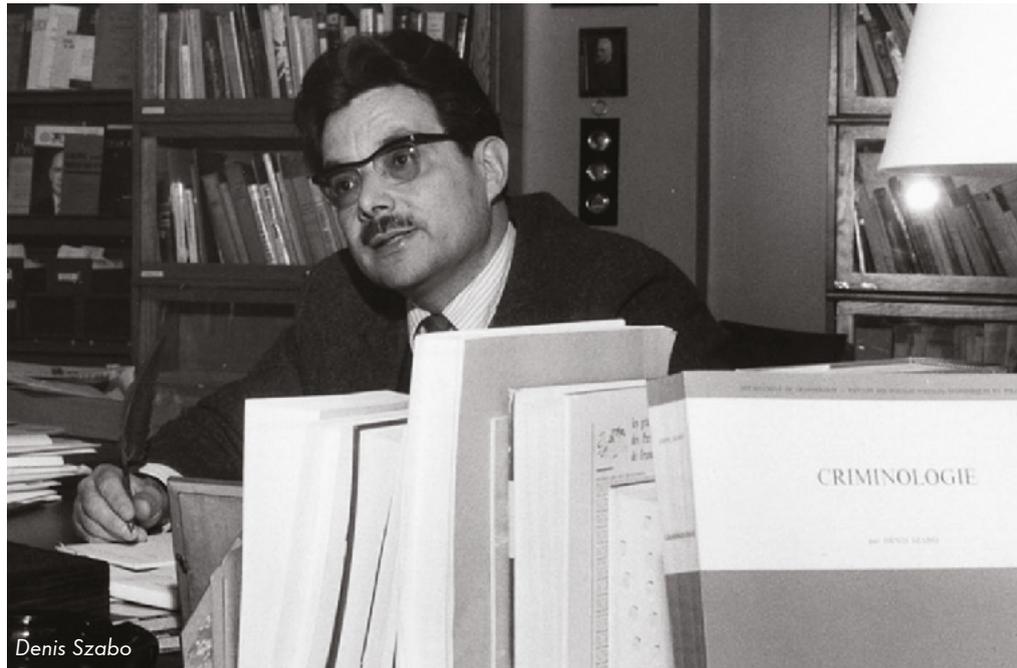
Maurice CUSSON

Le 13 octobre 2018, Denis Szabo, père de la criminologie au Québec mourait d'une pneumonie à Magog. Les criminologues se souviennent de lui avec émotion et gratitude : sans lui la criminologie québécoise n'existerait peut-être pas. Il fut le fondateur de l'École de criminologie de Montréal, de l'Association internationale des criminologues de langue française et de plusieurs autres institutions. Esprit encyclopédique, homme attachant, original, controversé. Il fut couvert d'honneurs. Mais qui était ce personnage hors du commun ? Comment ce Hongrois

Maurice CUSSON



Professeur émérite à l'École de Criminologie de l'Université de Montréal et chercheur au Centre international de criminologie comparée.



Denis Szabo

fraîchement arrivé au Québec réussit-il à créer un département universitaire ?

1929-1945. Forte tête et esprit encyclopédique

Denis Szabo est né à Budapest en 1929 d'une mère vive, entourée d'amis et d'un père officier de gendarmerie tolérant, libéral, grand lecteur, de vaste culture. Denis puise tôt dans les très nombreux livres de son père. Et il devient vite, dit-il, un rat de bibliothèque. De 10 à 16 ans, il est interne dans une école de cadets qui recevait les enfants des officiers de l'armée et de la gendarmerie hongroise. La discipline y était militaire et tatillonne : tout ce qui n'était pas expressément autorisé était interdit, raconte-t-il. Il se révéla joyeux drille, bavard, remuant, blagueur, provocateur, impertinent, insoumis. Un profil pas vraiment du goût des enseignants : « *J'étais un des plus punis de la classe* » [Fournier, 1998, p. 16].

Quand éclate la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement hongrois, en position de faiblesse, n'a d'autre choix que de se rallier aux Allemands, donc de se soumettre à Hitler. Et nombreux sont les Hongrois devenus nazis qui participeront à l'extermination de leurs compatriotes juifs. Puis, à partir des dernières années de la guerre, la Hongrie devient un champ de bataille. Budapest subit des destructions massives. La maison familiale des Szabo est incendiée. Encore à l'école militaire, Denis suit les événements en ayant soif de comprendre. Alors que la Hongrie était encore nazie, il écrit ceci dans le petit journal de l'école : « *cette guerre n'est pas notre guerre* ». Il entendait par là que les Hongrois avaient fait une grave erreur en se ralliant à l'Allemagne nazie. Cet article lui attire une vive remontrance. On l'accuse d'être défaitiste, ce qui était, dans ce milieu, une grave accusation. Ainsi, dès 16 ans, il s'affirme comme un esprit indépendant, rebelle, lucide et ayant son franc-parler.



Chaque trimestre retrouvez les **CAHIERS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE**

S'abonner

À retourner à
EDIIS-CRM
Abonnements DILA
60643 Chantilly cedex
Suivi des commandes
03 44 62 43 67/abo.dila@ediis.fr

Acheter un numéro

- En ligne :
www.ladocumentationfrancaise.fr
(paiement sécurisé)
- En librairie

Une information, un renseignement ?

☎ 00 33 (1) 01 40 15 70 10



Bulletin d'abonnement et bon de commande *

Je m'abonne aux *Cahiers de la sécurité et de la justice*

Un an, 4 numéros soit près de 20 % d'économie

- France métropolitaine (TTC) 71,00 € Union européenne (TTC) 76,30 €
 DOM-TOM-CTOM (HT, avion éco) 76,30 € Autres pays (HT, avion éco) 80,50 €

Voici mes coordonnées

Raison sociale:
Nom: Prénom:
Adresse:
Code postal: Ville: Pays:
Tél: Courriel:

Ci-joint mon règlement de €

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de EDIIS-CRM
 Par mandat administratif (réservé aux administrations)
 Par carte bancaire N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| date d'expiration : |_|_|_|_|
N° de contrôle |_|_|_|_| (indiquez les trois derniers chiffres situés au dos de votre carte bancaire, près de votre signature)

Date Signature

Informatique et liberté : Conformément à la loi du 6/1/1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les rectifier en écrivant au Service promotion et Action commerciale de La Documentation française. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre commande et peuvent être transmises à des tiers sauf si vous cochez ici

* Tarifs applicables jusqu'au 31 décembre 2018